



United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

adresse postale : 7, place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP
téléphone : + 33 (0) 1.45.68.15.71
fax : + 33 (0) 1.45.68.55.70
E-mail : f.bandarin@unesco.org

référence : CL/WHC. 5 /2001

20 juillet 2001

Objet : Film documentaire sur le processus de conservation du patrimoine mondial

Madame/Monsieur

J'ai le plaisir de vous envoyer ci-joint une copie du film documentaire intitulé « Le patrimoine mondial : à nous de l'aimer, à nous de le protéger ». Ce documentaire de 14 minutes a été conçu par le Centre du patrimoine mondial en anglais, français, espagnol et arabe. Nous remercions de leurs contributions le Comité du patrimoine mondial et nos partenaires pour les médias en Allemagne et au Japon (Südwestrundfunk, Tokyo Broadcasting System et Walk Associates).

Ce documentaire éclaire les aspects majeurs du processus de conservation du patrimoine mondial, depuis l'identification des sites du patrimoine mondial jusqu'à la gestion des sites une fois inscrits. Ce film expose également les antécédents historiques à l'adoption de la Convention du patrimoine mondial et attire l'attention des dangers existants et potentiels qui pèsent sur certains sites.

« Le patrimoine mondial : à nous de l'aimer, à nous de le protéger » n'est pas une production commerciale. Il a été produit à des fins éducatives, au niveau même du site. Il peut servir d'outil pour les volontaires et les professionnels sur place et pour informer le grand public qui visite votre site.

J'espère que vous apprécierez ce nouveau film et qu'il contribuera à faciliter votre travail consistant à promouvoir la nécessité de protéger le patrimoine mondial. En vous remerciant de votre attachement pour la préservation du patrimoine mondial, je vous prie d'agréer, Madame/Monsieur, les assurances de ma haute considération.

Francesco Bandarin
Directeur
Centre du patrimoine mondial

Aux : Gestionnaires de sites du patrimoine mondial

cc : - Délégations permanentes et Missions d'observation de tous les Etats parties à la Convention
- Commissions nationales pour l'UNESCO de tous les Etats parties à la Convention
- Tous les Bureaux régionaux de l'UNESCO et les Représentants de l'UNESCO